



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Mireille ROBERT

Députée de la 3^e circonscription de l'Aude

Madame Brigitte BOURGUIGNON
Ministre de l'Autonomie
14 Avenue Duquesne
75350 Paris

Limoux, le 26 novembre 2020

Objet : Prise en compte des personnels exerçant en SSIAD dans les accords du Ségur de la santé

Madame la Ministre,

À l'heure où les effets des accords du Ségur de la santé se concrétisent un peu partout sur notre territoire, je suis fortement préoccupé par la situation des personnels de SSIAD.

Dans le cadre des accords du Ségur de la santé du 13 juillet 2020, le décret n°2020-1152 du 19 septembre 2020 a instauré un complément de traitement indiciaire pour les agents de la fonction publique hospitalière. En pratique, cette instauration entraîne une augmentation des salaires de 183 euros nets par mois, une augmentation mise en place en deux étapes (un complément de traitement indiciaire de 24 points d'indice ou 90 euros nets versé dès le 1^{er} septembre, puis 25 points ou 93 euros nets qui seront versés avant la fin de l'année).

Il est ainsi précisé que ce complément de traitement indiciaire est attribué aux agents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière.

La note d'information du 6 novembre 2020 indique que le complément de traitement indiciaire ne sera pas versé aux agents de la fonction publique hospitalière exerçant au sein des centres de santé (L.6323-1 du code de la santé publique), des réseaux de santé (L.6327-2 du code de la santé publique) et des services et établissements sociaux et médico-sociaux (L.312-1 du code de l'action sociale et des familles).

Ce décret exclut du bénéfice de ce complément de salaire, *de facto*, les services qui apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie et des prestations de soins. Les SSIAD n'entrent donc pas dans le champ d'application de cette mesure.

Or cette mesure peut avoir de sérieuses conséquences en interne. De nombreux établissements publics, hôpitaux et EHPAD emploient des professionnels éligibles à cette revalorisation salariale et ont aussi directement rattaché à leur établissement des SSIAD dont les professionnels ne peuvent en bénéficier. Je peux vous assurer que la situation commence à devenir critique et la lassitude de ces agents est plus que palpable.

Si aucune mesure n'est prise, les conséquences risquent d'être catastrophiques pour le devenir des SSIAD en France. En effet, entre démotivation, incompréhension et exclusion, ces personnels ne souhaitent plus travailler dans ces structures, dans de telles conditions.

Cette différenciation salariale entraîne des rivalités internes justifiables.

Cette exclusion est d'autant plus dommageable car les cotisations pour les retraites s'appliquent justement au complément de traitement indiciaire. À la différence des primes qui, elles, ne permettent pas de cotiser pour la retraite.

Le ministre des Solidarités et de la Santé, Monsieur Olivier VÉRAN avait précisé « qu'un travail spécifique devra être conduit sur la situation particulière des agents et des salariés des établissements et services médico-sociaux ». En France, on compte 5500 SSIAD et ce sont près de 60 000 agents qui y travaillent quotidiennement. Aujourd'hui, il est urgent d'agir si nous ne voulons pas que l'ensemble de ces professionnels se soulève et déserte les SSIAD.

Madame la Ministre, avec l'allongement de l'espérance de vie, nous sommes conscients que la politique gérontologique de notre pays ne peut reposer que sur le placement en institution et se tourne encore davantage vers l'accompagnement à domicile. La non-prise en compte des agents des SSIAD dans les accords du Ségur va totalement à l'encontre des mesures annoncées par le Président de la République et contredit la réforme majeure du Grand Âge et de l'Autonomie.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à leurs demandes, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma plus haute considération.

Mireille ROBERT



Député(e)s cosignataires :

Stella DUPONT, Députée du Maine-et-Loire

Huguette TIEGNA, Députée du Lot

Jacques MARILOSSIAN, Député des Hauts-de-Seine

Véronique HAMMERER, Députée de Gironde

Hervé PELLOIS, Député du Morbihan

Monique LIMON, Députée de l'Isère

Marion LENNE, Députée de Haute-Savoie
Didier LE GAC, Député du Finistère
Xavier BATUT, Député de Seine-Maritime
Stéphane TROMPILLE, Député de l'Ain
Danielle HERIN, Députée de l'Aude
Fabien MATRAS, Député du Var
Valérie THOMAS, Députée du Puy-de-Dôme
Alain PEREA, Député de l'Aude
Daniel LABARONNE, Député d'Indre-et-Loire
Danielle BRULEBOIS, Députée du Jura
Graziella MELCHIOR, Députée du Finistère
Jean-Louis TOURAINE, Député du Rhône
Stéphane BUCHOU, Député de Vendée
Yves DANIEL, Député de Loire-Atlantique
Liliana TANGUY, Députée du Finistère
Thierry MICHELS, Député du Bas-Rhin
Jacqueline DUBOIS, Députée de la Dordogne
Laurence GAYTE, Députée des Pyrénées-Orientales
Denis MASSEGLIA, Député du Maine-et-Loire
Véronique RIOTTON, Députée de Haute-Savoie
Rodrigue KOKOUENDO, Député de Seine-et-Marne
Hélène ZANNIER, Députée de Moselle
Jean-Clause LECLABART, Député de la Somme
Annie VIDAL, Députée de Seine-Maritime
Hervé BERVILLE, Député des Côtes-d'Armor
Catherine OSSON, Députée du Nord
Séverine GIPSON, Députée de l'Eure
Nathalie SARLES, Députée de la Loire
Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS, Députée du Tarn
Sylvain TEMPLIER, Député de la Haute-Marne
Nicole TRISSE, Députée de la Moselle
Carole BUREAU-BONNARD, Députée de l'Oise
Marc DELATTE, Député de l'Aisne
Patrice PERROT, Député de la Nièvre
Fabienne COLBOC, Députée d'Indre-et-Loire
Célia DE LAVERGNE, Députée de la Drôme
Bertrand BOUYX, Député du Calvados
Pierre CABARE, Député de Haute-Garonne
Stéphanie KERBARH, Députée de Seine-Maritime
Jean-Michel MIS, Député de la Loire
Yannick HAURY, Député de Loire-Atlantique
Anne-Laure CATTELOT, Députée du Nord
Patrick VIGNAL, Député de l'Hérault
Laurence VANCEUNEBROCK, Députée de l'Allier
Michèle PEYRON, Députée de Seine-et-Marne
Christine CLOAREC, Députée d'Ile-et-Vilaine
Stéphanie ATGER, Députée de l'Essonne
Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Députée du Nord
Dominique DA SILVA, Député du Val-d'Oise
Catherine FABRE, Députée de Gironde

Audrey DUFEU-SCHUBERT, Députée de Loire-Atlantique
Belkhir BELHADDAD, Député de Moselle
Laëtitia ROMEIRO DIAS, Députée de l'Essonne
Monique IBORRA, Députée de Haute-Garonne
Frédéric BARBIER, Député du Doubs
Jean-René CAZENEUVE, Député du Gers
Didier MARTIN, Député de la Côte-d'Or
Jean-Luc FUGIT, Député du Rhône